

de cet empressement fut l'organisation d'une réunion des principaux habitants, chargés d'arrêter les bases définitives du projet (1).

(1) Voici la copie du procès-verbal de cette importante réunion :

« Le 9 août 1858, se sont réunis chez M. Deville, aux Baraques-
« Mulsant, vingt-trois notables, propriétaires et ouvriers, délégués
« officieux de la grande majorité des habitants du quartier. L'accord
« est établi d'abord sur l'urgence de la nomination de cinq commis-
« saires qui s'occuperont spécialement et avec pleins pouvoirs des
« questions relatives à la construction de la nouvelle Eglise. On pro-
« cède par scrutin secret.

« A l'unanimité sont nommés MM. *Burrelier, Deville, Jeannez* et
« *Rouchon*. M. le curé Nermond faisant partie de droit de la com-
« mission, celle-ci se trouve définitivement composée. M. Jeannez est
« nommé président, M. Deville, vice-président, M. le curé à la fois
« secrétaire et trésorier.

« La discussion s'ouvre alors sous la présidence de M. Jeannez.

« Lecture est donnée d'une offre faite par MM. Chambosse et Du-
« vergier d'une mesure et demie de terrain (soit quinze ares) et d'une
« somme de trois mille francs. Cette proposition est discutée; on passe
« au vote, et elle est rejetée à l'unanimité des membres présents. Un
« emplacement très-vaste, offert par M. Jeannez est également rejeté
« comme n'étant pas assez central. Le terrain offert par M. Rouchon,
« situé vis-à-vis de son habitation, près de la grande route de Renai-
« son, paraît réunir l'assentiment général. Il est décidé, après discus-
« sion, que l'offre de M. Rouchon est acceptée avec reconnaissance.

« L'assemblée décide qu'un plan sera demandé à M. J.-G. Michaud,
« architecte, demeurant à Roanne, et que la commission s'entendra
« avec lui et avec le donateur du terrain pour arranger les choses pour
« le mieux. Cette question vidée, M. le curé expose la nécessité de
« trouver un local convenable pouvant servir d'église provisoire,
« pour satisfaire aux vives et unanimes instances des habitants, qui
« veulent avoir le plus tôt possible la messe et les offices re-
« ligieux. — On indique un emplacement, réparable sans trop de
« frais, qui touche à la chapelle de la Providence du Phénix. Il est
« décidé que la Commission cherchera à s'entendre avec M^{mes} les re-
« ligieuses, dont le consentement paraît d'ailleurs acquis d'avance; et